



Coût d'une procuration chez le notaire

Par **Mikado91**, le **07/11/2019** à **10:32**

Bonjour,

Dans le cadre de la succession de mon père, le notaire me demande 120€ pour établir une procuration pour me faire représenter par ma soeur lors du premier rendez-vous pour la signature de l'acte de notoriété.

J'ai vu sur internet que le coût de certains actes sont réglementés. Est-ce le cas pour ce type de procuration ?

Merci d'avance

Par **Tomdam**, le **07/11/2019** à **11:50**

Oui les procurations sont tarifées tout comme l'émolument. En fonction du notaire et du dossier, certains ne perçoivent pas l'émolument volontairement.

Par **janus2fr**, le **07/11/2019** à **13:29**

Bonjour,

Je viens de régler la succession de mon père, j'avais procuration pour signer à la place de ma soeur, cout = 0€ !